



André et Michelle Vasarely (à droite), fils et belle-fille du peintre Victor Vasarely, avec M<sup>e</sup> Yann Streiff en 2001. A.-C. POUJOLAT/AFP

# L'avocat, la veuve et Vasarely

**JUSTICE** Suspecté d'abus de faiblesse à l'égard d'une cliente, M<sup>e</sup> Yann Streiff vient d'être suspendu du barreau. Il est aussi mis en cause dans la succession du peintre Victor Vasarely

Peut-on continuer à exercer la profession d'avocat quand on est mis en examen pour « abus de faiblesse », « abus de confiance » et « escroquerie » ? Le Conseil de l'ordre s'est prononcé jeudi sur le cas de Yann Streiff et l'a suspendu pour une durée de quatre mois renouvelable. Ce n'est pas la première fois que cet avocat de 57 ans comparait devant ses pairs. En décembre 2015, ces derniers avaient déjà prononcé à son encontre une « interdiction temporaire d'exercice à trois années », et en novembre 2016 la « radiation » pure et simple. Deux décisions frappées d'appel. Sa mise en examen, également l'objet d'un appel examiné le 7 mai devant la chambre de l'instruction, lui a été signifiée le 30 mars. Une première victoire pour Nicole Hirigoyen : cette veuve de 62 ans avait déposé plainte en octobre 2015. Elle y voit la « reconnaissance de son statut de victime » d'un prédateur en robe noire. Il l'aurait spoliée de plus de 1,6 million d'euros, soit, précise la plainte, « la quasi-totalité du legs en espèces reçu en héritage par madame Hirigoyen au décès de son époux (assurance vie de 1,8 million d'euros) ».

Une « petite affaire Bettencourt » ? C'est en tout cas une bien curieuse relation, entre liens professionnels et affectifs, qui se noue entre l'avocat et sa cliente à compter de 2011, après la mort de l'industriel Bernard Hirigoyen. Désamarrée par la disparition de son mari, en froid avec sa famille et bouleversée par le suicide de sa sœur Sylvie début 2012, Nicole Hirigoyen

**« J'étais suicidaire, j'étais un légume »**

**Nicole Hirigoyen, l'ex-cliente de M<sup>e</sup> Yann Streiff**

s'en remet, déclarations fiscales comprises, à l'avocat parisien M<sup>e</sup> Yann Streiff. « Un phénomène d'emprise psychologique sur une femme fracassée par la vie », dénonce le conseil de la plaignante, M<sup>e</sup> Eric Morain.

La vieille dame décrit ainsi dans sa plainte une scène surréaliste à l'été 2011 lors d'une visite de leur maison à Bièvres (Essonne) : « M<sup>e</sup> Streiff visitait toutes les pièces, il ouvrait les placards, il a essayé des vêtements de mon mari, il cherchait partout la clé d'un coffre mais j'ai su par les gardiens qu'il était revenu et qu'il avait emporté

le coffre dans la Renault Espace de mon mari. » Les mots se bousculent dans la bouche de Nicole Hirigoyen quand on lui demande d'évoquer cette époque pendant laquelle elle affirme, certificats à l'appui, avoir multiplié tentatives de suicide et hospitalisations : « J'étais entre ses mains », « il remplaçait mon mari », « je n'arrivais pas à sortir la tête hors de l'eau », « j'étais suicidaire », « j'étais un légume... »

S'ensuit une série d'opérations financières peu communes entre une cliente et son avocat. En septembre 2016, Nicole Hirigoyen est questionnée par le juge sur un prêt de 350.000 euros à Streiff en janvier 2012 : « À cette période, on aurait pu faire ce qu'on voulait de moi, et c'est d'ailleurs ce qui s'est passé », répond-elle. Le magistrat lui demande dans quelles circonstances elle a pu instituer M<sup>e</sup> Streiff son exécuteur testamentaire et légataire particulier, voire son légataire universel en cas de décès d'une amie proche. « Je n'ai aucun souvenir des circonstances dans lesquelles j'ai signé ce testament. C'était une époque où j'étais bourrée de médicaments », soutient la veuve. Quid de ses investissements dans la société GINT Services en juillet 2012 ?, s'enquiert encore le juge. « Si j'ai viré de l'argent à plusieurs reprises au profit de la société GINT, c'est parce que M<sup>e</sup> Streiff m'avait demandé : "Peux-tu nous aider pour cette société qui est en difficulté ?" Quand j'ai commencé à refuser, il m'a dit que je serais responsable de sa faillite. » Même interrogation à propos de l'argent, 300.000 euros, investis dans une SCI en Corse en août 2012. « Pour me convaincre d'investir dans la SCI, indique Nicole Hirigoyen, il m'avait parlé de 20.000 euros de dividendes. J'ignorais que la SCI était déficitaire et que de ce fait aucun dividende ne me serait payé. »

Sollicité, M<sup>e</sup> Streiff nous a transmis un document de 135 pages de novembre 2017 avec ce commentaire : « Des écritures civiles qui disent que les récits de Mme Hirigoyen sont, à tout le moins, déformés et excessifs. » À commencer par la question du testament dont elle dit n'avoir aucun souvenir, il produit ce mail : « Cher Yann, [...] Je note dans le testament fait par M<sup>e</sup> Leroy [...] qu'il y a une faute d'orthographe à chaque fois que mon nom de jeune fille est mentionné... » Sur les virements au profit de la société GINT, il soutient que c'est Mme Hirigoyen qui « lui a proposé de lui prêter de l'argent pour investir dans la société ». Quant aux investissements en Corse, il indique qu'il s'est opposé à ce que Mme Hirigoyen vende son île en Bretagne « pour investir davantage dans Santa-Catalina ». Enfin, il rappelle que la formation disciplinaire qui l'a suspendu en décembre 2015 avait relevé

que, malgré « les drames qu'elle a vécus et les difficultés qu'elle a traversés », Mme Hirigoyen avait gardé « une acuité de jugement constante ».

L'annonce de la mise en examen de M<sup>e</sup> Streiff a fait un autre heureux. Il s'appelle Pierre Vasarely. Depuis près de dix ans, le petit-fils du célèbre plasticien, président de la fondation du même nom située à Aix-en-Provence, se bat pour tenter de récupérer les œuvres dont celle-ci a été « dépouillée » en 1995 lors d'un arbitrage qui sera cassé en 2015 et comparé par la cour à un « simulacre mis en place par les héritiers pour favoriser leurs intérêts ». Dans l'opération, M<sup>e</sup> Streiff s'est vu octroyer 87 œuvres originales majeures

**« Pour moi, il a été protégé par ses pairs »**

**Pierre Vasarely, petit-fils du plasticien**

parmi les 430 remises à la fondation par Victor Vasarely et son épouse.

Que sont devenues ces œuvres muséales ? Selon Pierre Vasarely, 20 auraient été vendues par l'avocat en 2000 à la galeriste Anne Lahumière. Cela aurait permis à M<sup>e</sup> Streiff d'acquérir un joyau architectural à Sisco, le plus ancien couvent de Corse transformé en maison d'hôtes, via la fameuse SCI Santa Catalina du dossier Hirigoyen. En mai 2013, 21 autres œuvres de Vasarely sont mises en vente chez Artcurial par un certain « Monsieur S. collectionneur ». Sur intervention de la justice, saisie d'une plainte pour « abus de confiance » en 2009, la vente est annulée à la dernière minute. « Monsieur S. » n'est autre que Yann Streiff.

Encalminée depuis près de dix ans – M<sup>e</sup> Streiff n'a toujours pas été entendu –, la procédure Vasarely en est à son troisième juge d'instruction et serait menacée de prescription. « Pour moi, il a été protégé par ses pairs et par de nombreux autres réseaux, dénonce Pierre Vasarely. N'importe quel avocat qui aurait commis le dixième de ce qu'il a fait aurait été sanctionné immédiatement. Quand je pense que le barreau de Paris lui a confié la formation professionnelle des avocats à une époque, je suis écoeuvré. C'est d'autant plus scandaleux que Victor Vasarely était un artiste généreux et désintéressé qui avait fait don de ses œuvres à une fondation reconnue d'utilité publique. Et ces œuvres sont aujourd'hui vendues sous le manteau par des gens comme Streiff ! » ●